

Chambre est à peu près l'ancienne, malgré l'extrême gauche, ces mesures que l'on redoute seront encore éloignées. Mais si les éléments socialistes arrivent plus nombreux, ils peuvent faire pencher la Chambre du côté de la persécution de telle manière que M. Giolitti, impuissant à les contenir, sera contraint d'emboîter le pas.

— Et le pape que fera-t-il ? On sait qu'aux premières années de son pontificat, le *non expedit*, tout en étant maintenu dans son ensemble, eut des exceptions. Et grâce à elles, quelques députés catholiques purent entrer au Parlement sans être formellement désavoués. Leur présence eut pour effet de déterminer un mouvement de concentration à gauche ; et si leur nombre augmentait, les députés, menacés dans leur position par ce parti nouveau, feraient le bloc contre lui et précipiteraient le pays dans la persécution ouverte contre les personnes religieuses. On verrait alors des lois pour restreindre la faculté d'enseigner, et la loi néfaste du divorce, promise déjà par le roi, serait de nouveau présentée. Pie X a, ce semble, flairé le péril ; et d'après tous les renseignements qui arrivent, il ne désirerait point la formation d'un parti catholique dans le Parlement italien, ne ferait rien pour le favoriser, et serrerait encore les liens du *non expedit*. Une dizaine de députés italiens catholiques seraient par eux-mêmes une quantité négligeable, n'auraient aucune influence à la Chambre. Mais ils contribueraient à cimenter entre eux les différents groupes de la Chambre dans une action anticatholique contre laquelle ils seraient impuissants. On voit donc que l'avenir n'est point couleur de rose en Italie, et qu'on peut s'attendre à tout. Le devoir des catholiques est de prier pour que ces tristes prévisions ne se réalisent point, car ce serait le malheur de l'Eglise et aussi de l'Italie.

DON ALESSANDRO.